Le Président Macron et son gouvernement ont présenté la réforme de la TH comme une compensation de l'augmentation de 25 % de la CSG (+ 1,7 point) à compter du 1er janvier 2018 pour plus de 60 % de retraité-e-s.

Ce que réclament les retraité-e-s ce n'est pas une compensation mais l'annulation de l'augmentation de la CSG, d'autant plus que certains n'auront aucune réduction de leur TH.

Afin de savoir qui est concerné par l'augmentation de la CSG et l'application éventuelle de la réforme Macron de la TH, il faut connaître le revenu fscal de référence (RFR).

Public: Retraites

Infos Confédérales

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank